

Planète CMM: plus verte, plus durable



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA CMM

FÉVRIER



Aménagement du territoire

Avis de la Communauté concernant le rapport Ouimet sur la protection du territoire agricole et le développement régional

MARS

Développement économique

Dépôt, au comité exécutif de la Communauté, du rapport préliminaire du bilan des grappes métropolitaines.



Aménagement du territoire

Dévoilement de l'Étude sur le potentiel de développement urbain d'un corridor de transport collectif renforcé dans l'axe du pont Champlain et dans l'axe du boulevard Taschereau



Environnement

Annonce, au budget 2009-2010 du gouvernement du Québec, d'un programme de financement gouvernemental pour le traitement des matières organiques
Lancement de la campagne publicitaire « Mieux consommer pour moins jeter » sur la réduction à la source



Logement social

Consultations de la commission du logement social concernant des modifications à apporter au programme AccèsLogis

AVRIL



Environnement

Entrée en vigueur du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux



Transport

Dépôt du mémoire de la Communauté concernant le projet de Porte continentale et de corridor de commerce Ontario-Québec
Participation de la Communauté à l'étude concernant le train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor

JUIN

Développement économique

Participation de la Communauté à la rencontre finale de coordination du projet international CLUNET (CLUSTER NETWORK) à Madrid, en Espagne



Transport

Approbation par la Communauté du document *Orientations et dimensions d'analyse transmises à l'Agence métropolitaine de transport en vue de la confection du projet de programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012*

SEPTEMBRE



Transport

Dépôt du rapport préliminaire de consultation des municipalités régionales de comté (MRC) et des conseils intermunicipaux de transport (CIT) par la Communauté sur le développement des services de transport collectif et les perspectives d'aménagement du territoire métropolitain



Aménagement du territoire

Adhésion de la Communauté au projet de loi 58 sur un nouveau partage des compétences en aménagement, présenté en juin à l'Assemblée nationale du Québec.

OCTOBRE



Environnement

Adoption de nouvelles règles et inclusion de nouveaux territoires admissibles au Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés (Fonds vert)



Développement économique

Dévoilement de l'étude *Le capital humain dans la région métropolitaine de Montréal*

DÉCEMBRE



Environnement

Dépôt du Bilan 2007-2008 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles



Développement économique

Tenue du premier Forum des technologies propres par Écotech Québec, la grappe des technologies propres du Québec

ENTREVUE AVEC
M. GÉRALD TREMBLAY ET
M. MASSIMO IEZZONI

5



PMGMR
BILAN POSITIF

13



DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE

30



TRANSPORT

28



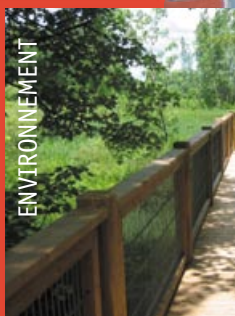
24

LOGEMENT SOCIAL



22

ENVIRONNEMENT



L'OBSERVATOIRE
GRAND MONTRÉAL

32



MESSAGES DE
M. GILLES VAILLANCOURT
ET DE MME CAROLINE ST-HILAIRE

12

16

- 4 QUI SOMMES-NOUS?
- 5 **Entrevue avec M. Gérald Tremblay et M. Massimo Iezzoni**
Assurer un leadership en matière de développement durable
- 9 DOSSIER
Les grappes industrielles métropolitaines
- 11 SAVIEZ-VOUS QUE?
Les équipements métropolitains
- 13 DOSSIER
Bilan du PMGMR
- 17 SAVIEZ-VOUS QUE?
Le projet d'orthophotographie métropolitaine est maintenant en trois dimensions
- 18 **Aménagement du territoire**
Un projet de loi sur le partage des compétences en matière d'aménagement du territoire déposé
- 20 **Développement économique**
Le développement économique de la région métropolitaine : à l'heure des bilans
- 22 **Environnement**
2009 une année résolument verte
- 24 **Logement social**
Favoriser l'accès au logement abordable : un engagement
- 27 SAVIEZ-VOUS QUE?
La Communauté participe aux « Vingt-Deuxièmes Entretiens » du Centre Jacques Cartier à Lyon
- 28 **Transport**
Définir l'univers des projets de développement du transport collectif : en consultation
- 30 **Comité consultatif agricole**
Vers une cohabitation harmonieuse de l'urbanisation et de la protection du territoire agricole
- 32 L'Observatoire Grand Montréal
- 34 Les 82 municipalités
- 36 La CMM en chiffres
- 37 À surveiller en 2010
- 38 Les membres du conseil
- 39 Les membres du comité exécutif

Qui sommes-nous ?

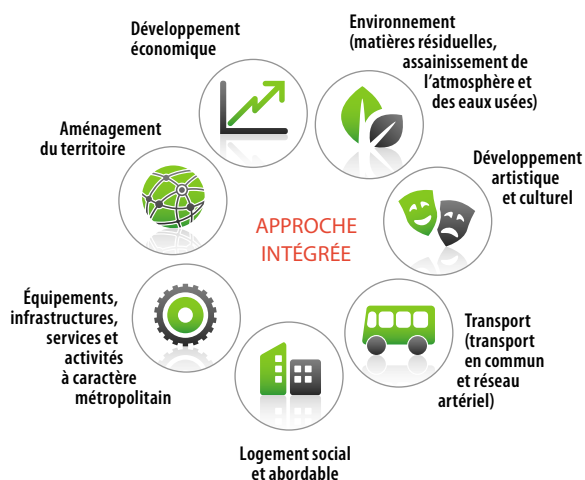


La CMM est un organisme de **planification**, de **coordination** et de **financement** qui exerce plusieurs compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal.

En 2009, la Communauté métropolitaine de Montréal regroupait 3,6 millions d'habitants répartis sur le territoire de 82 municipalités, soit plus de 4 360 kilomètres carrés. Son budget annuel était de 107,3 M\$.

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs de son territoire. Un comité exécutif composé de huit élus municipaux également représentatifs du territoire métropolitain fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient appliqués. La présidence de la Communauté métropolitaine de Montréal est assurée par le maire de Montréal.

LES 7 CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ



MISSION Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région. **VISION** Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable. **OBJECTIF** Rejoindre les 10 meilleures régions nord-américaines. **PROJET** Développer des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

A photograph of two men in business suits standing outdoors. The man on the left is younger, with dark hair, wearing a blue pinstripe suit and a blue tie. The man on the right is older, with grey hair and glasses, wearing a dark suit and a red patterned tie. They are both smiling and looking at each other. In the background, there is a stone wall, some greenery, and a brick building with windows.

Assurer un leadership

en matière de développement durable

COMMENT RÉSUMERIEZ-VOUS L'EXERCICE 2009 DE LA COMMUNAUTÉ ?

Gérald Tremblay : L'année 2009 a été particulièrement occupée en matière d'environnement et de développement durable. Qu'il s'agisse de gestion des matières résiduelles, de conservation et de protection des espaces naturels et des plans d'eau ou de financement du transport collectif, le bilan des réalisations « vertes » de la Communauté pour cet exercice demeure, en effet, éloquent.

Massimo Iezzoni : Les changements climatiques constituent un défi planétaire majeur et nécessitent des mesures urgentes et concertées de tous les paliers de gouvernement. À l'échelle des villes et des régions métropolitaines, il est crucial d'agir par la mise en place de politiques publiques de développement durable et de mesures de protection de l'environnement.

La Communauté métropolitaine de Montréal a participé activement à cet effort en 2009.

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, la région métropolitaine de Montréal présente, selon les données disponibles, un bilan positif, c'est-à-dire que notre part des émissions totales de GES serait inférieure au poids démographique de la région dans le Québec. Mais le Grand Montréal peut encore contribuer significativement à la réduction des émissions des GES, notamment par une plus grande efficacité de mesures pouvant être déployées dans un milieu urbain densément peuplé.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Gérald Tremblay : Au cours de l'exercice 2009, la Communauté a déposé son bilan 2007-2008 sur la gestion des matières résiduelles qui dresse un

portrait extraordinairement positif de la performance métropolitaine, notamment sur le taux de récupération. Elle a également participé aux démarches de consultation pour le renouvellement de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et fait valoir la position de la région métropolitaine.

La Communauté a dirigé la réalisation d'une campagne publicitaire afin de sensibiliser les citoyens à la réduction à la source. Diffusée sur les ondes de stations de radio du Grand Montréal, cette campagne de sensibilisation, sous le thème « Mieux consommer pour moins jeter », incitait l'ensemble des citoyens de la région à poursuivre leurs efforts pour adopter des habitudes de consommation écoresponsables en posant des gestes simples et concrets au quotidien.

Par ailleurs, je m'en voudrais de ne pas mentionner la position commune qu'ont

adoptée l'Union des municipalités du Québec, la Fédération Québécoise des Municipalités, la Communauté métropolitaine de Québec, Action RE-buts, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal, en matière de financement des infrastructures de valorisation biologique des matières organiques.

À la suite de cette prise de position commune, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un programme de financement des infrastructures de valorisation biologique des matières organiques répondant positivement à l'appel du monde municipal. Ce succès prouve encore une fois la force de la concertation lorsque celle-ci exprime des objectifs partagés par un grand nombre d'intervenants.

À propos, je vous rappelle que notre bilan métropolitain 2007-2008 sur la gestion des matières résiduelles indiquait un taux de récupération des matières organiques qui stagne depuis des années sous la barre des 10 %. Prenant acte de cette situation, nous demandions par conséquent au gouvernement d'appuyer les municipalités pour qu'elles amorcent la construction des infrastructures nécessaires à la valorisation des matières organiques. Le programme d'infrastructures annoncé par le gouvernement va permettre d'aller de l'avant pour enfin valoriser les matières organiques, ce qui est une excellente nouvelle pour l'environnement et la qualité de vie de toute la population du Grand Montréal.

Massimo Iezzoni : L'entrée en vigueur du règlement sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal, en avril 2009, est également une réalisation digne de mention. Fruit de plusieurs années d'études techniques et de consultations,

ce règlement uniformise et rehausse les exigences réglementaires en matière de rejet des eaux usées dans les réseaux d'assainissement municipaux. Il regroupe 56 règlements municipaux en un seul règlement métropolitain afin d'établir une équité territoriale pour l'ensemble des citoyens. Le règlement métropolitain a notamment pour effet de mieux refléter l'état actuel des connaissances en ce qui a trait aux impacts des contaminants sur la population. Les acquis environnementaux et de santé publique du territoire sont ainsi conservés ou bonifiés.

En ce qui concerne les réalisations pour 2009, il faut également citer l'adoption par la Communauté de nouvelles règles et l'inclusion de nouveaux territoires admissibles au *Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés*, grâce auquel plus de 30 000 hectares supplémentaires de bois sont désormais admissibles au programme d'acquisition. Cette décision a d'ailleurs permis à la Communauté de bonifier son inventaire d'espaces verts par l'acquisition d'une partie du Bois de Contrecoeur par la Ville de Contrecoeur et Nature-Action Québec. À cet effet, la Communauté a consenti un investissement total de plus de 1 M\$ afin d'offrir aux citoyens du territoire plus de terrains boisés et un meilleur milieu de vie.

COMMENT CES RÉALISATIONS ONT-ELLES UN IMPACT SUR L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DE LA RÉGION, DES NOTIONS QUI FIGURENT DANS LA VISION STRATÉGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ ?

Gérald Tremblay : La compétitivité et l'attractivité d'une région métropolitaine reposent sur différents facteurs : la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, des grappes d'entreprises performantes, une offre de logement diversifiée, des réseaux de transport efficaces, un cadre de vie de qualité, un secteur agricole

dynamique, un environnement préservé, une fiscalité municipale performante.

En contribuant notamment à protéger le patrimoine naturel du Grand Montréal et à améliorer la qualité de vie de sa population, les récentes réalisations de la Communauté vont dans le sens d'une consolidation de l'attractivité et de la compétitivité de la grande région de Montréal. Ces initiatives s'inscrivent, par le fait même, en continuité avec la Vision 2025 de la Communauté adoptée en 2003, qui valorise notamment un développement harmonieux, équitable et respectueux de l'environnement sur l'ensemble du territoire.

La création d'Écotech Québec, la grappe des technologies propres, en 2009, est un autre exemple d'initiative structurante en matière de développement durable qui renforce directement l'attractivité et la compétitivité de la grande région métropolitaine.

Ce regroupement des acteurs industriels et institutionnels de ce secteur névralgique entend se consacrer au développement des innovations technologiques qui ont une incidence favorable sur l'écologie, l'économie et la vitalité des régions du Québec. La grappe a même présidé à la tenue du premier « Forum des technologies propres » en territoire métropolitain auquel 150 décideurs ont participé, contribuant au rayonnement de l'industrie locale et, parallèlement, à celui de toute la région.

Massimo Iezzoni : En plus de préserver notre environnement et d'assurer un avenir plus vert pour les générations futures, nos initiatives en matière de développement durable nous donnent l'occasion de nous faire voir et valoir à l'étranger.

La Communauté a ainsi organisé, en collaboration avec le Grand Lyon, le colloque «Changement climatique, défi planétaire: les métropoles se mobilisent», dans le cadre des «Vingt-Deuxièmes Entretiens» du Centre Jacques Cartier qui se sont déroulés à Lyon. Des représentants des grandes métropoles européennes et nord-américaines étaient conviés pour échanger sur les actions territoriales mises en œuvre pour lutter contre les changements climatiques. Une délégation de la grande région de Montréal était du nombre. Les discussions ont principalement porté sur les actions engagées par les Villes pour diminuer les émissions internes de GES, pour coordonner plus efficacement les politiques publiques et pour mobiliser tous les acteurs du territoire.

COMMENT ENTREVOYEZ-VOUS LA PROCHAINE ANNÉE ?

Gérald Tremblay : Certains dossiers qui ont mobilisé nos efforts en 2009 devraient trouver un aboutissement en 2010.

Je pense notamment à la publication de la mise à jour du *Plan de développement économique*, prévue au printemps 2010, dont les travaux préalables de consultation et d'analyse nécessaires ont été réalisés en 2009.

J'estime également que le dossier du financement du transport collectif, qui nous occupe depuis déjà plusieurs mois, pourrait trouver sa conclusion en 2010 à la faveur d'une entente négociée et acceptée par tous les partenaires municipaux de la région.

Mais je pense surtout au dossier de l'aménagement du territoire qui devrait bénéficier, en 2010, d'une nouvelle impulsion avec l'adoption prévue du projet de loi 58. Ce projet de loi reflète la proposition de partage des compétences

en aménagement que la Communauté a mise de l'avant à la suite d'un consensus établi entre les élus municipaux du Grand Montréal en juin 2008. Cette proposition, contenue dans le projet de loi, permettra d'innover en tenant compte du contexte mondial de concurrence entre les régions métropolitaines et maintiendra le rôle des municipalités régionales de comté (MRC) et des agglomérations en matière d'aménagement du territoire.

De manière générale, nous allons continuer, au cours de la prochaine année, à faire ce qui nous a réussi depuis la création de la Communauté, c'est-à-dire travailler ensemble à «bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable», pour reprendre les mots clés de notre Vision 2025.

Il faut par ailleurs rappeler que la CMM fêtera, en 2011, dix années d'existence. Cet événement devrait nous amener à dresser un bilan du chemin jusqu'ici parcouru tout en nous incitant à aborder avec confiance ce que l'avenir nous réserve.

Massimo Iezzoni : Le projet de loi 58, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*, déposé en juin à l'Assemblée nationale, devrait être discuté au printemps

lors de consultations particulières et d'auditions publiques devant la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale. Pour la Communauté, l'adoption de ce projet de loi donnera le coup d'envoi au processus d'élaboration du futur plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Nous sommes d'ailleurs actuellement à préparer un plan de travail à l'intention de nos partenaires régionaux afin de nous doter d'une démarche concertée pour sa réalisation.

J'ajoute qu'en cette Année internationale de la biodiversité, des questions comme la valorisation des matières résiduelles, l'amélioration de l'offre en matière de parcs et d'espaces verts ainsi que la mise en valeur et l'acquisition des milieux naturels risquent fort d'être à l'ordre du jour de la Communauté en 2010.

En somme, nous prévoyons être toujours aussi actifs en 2010, conformément à nos divers champs de compétences, dans la perspective d'un développement durable du Grand Montréal.





Aménagement du territoire et législation **À la recherche du consensus**

En juin 2009, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 58* visant à modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) aux fins, d'une part, de confirmer la nécessité pour la CMM d'établir un plan métropolitain d'aménagement et de développement répondant aux grands enjeux métropolitains, et, d'autre part, de rétablir la compétence des MRC métropolitaines d'élaborer un schéma à leur échelle.

Au terme des consultations particulières en commission parlementaire, je retiens deux aspects primordiaux. D'abord, il ne peut y avoir d'aménagement durable du territoire sans consensus. Ensuite, ce projet de loi s'appuie sur une vision d'un Québec prospère grâce à des municipalités locales et régionales attrayantes, fortes, dynamiques et innovantes qui ont la capacité de faire des choix tout en assurant une occupation et un développement harmonieux et durable de leur territoire.

En partageant les compétences, en matière d'aménagement, entre la CMM et les MRC, le projet de loi n° 58 vise à combiner les forces de chaque palier tout en permettant de mieux planifier et de coordonner les interventions essentielles au renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Je demeure persuadé que les acteurs du monde municipal salueront ces nouvelles dispositions avec enthousiasme.

LAURENT LESSARD

Ministre des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire

* Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines



Bilan et perspectives des grappes métropolitaines

En mars 2009, un rapport préliminaire du bilan du financement et des réalisations des grappes métropolitaines, pour la période 2005-2008, a été déposé au comité exécutif de la Communauté. Cette rétrospective a permis de souligner le succès de plusieurs réalisations dont la tenue du Forum Innovation Aérospatiale 2007 par Aéro Montréal, le BIOVENTURE Forum East en 2007 par Montréal InVivo ou encore la création de la photothèque numérique nationale du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec.

Après l'adoption, en 2005, du *Plan de développement économique* de la Communauté, une entente de financement a été mise en place afin de soutenir le développement de grappes industrielles sur le territoire métropolitain. Cette entente, à laquelle participaient le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, la CMM et le secteur privé, devait permettre de financer le fonctionnement des secrétariats des grappes, de même que des projets à valeur ajoutée, pour une période de trois ans.

Un bilan positif

La stratégie s'est avérée gagnante puisqu'en 2009, la région métropolitaine compte quatre grappes structurées : **Aéro Montréal**, la grappe aérospatiale du Montréal métropolitain, **Bureau du cinéma et de la télévision du Québec**, la grappe du cinéma, Montréal InVivo, la grappe des sciences de la vie, et **TechnoMontréal**, la grappe des technologies de l'information et des communications. Une cinquième grappe, **Écotech Québec**, a vu le jour à la toute fin de 2009. Un renouvellement de l'entente de financement est intervenu pour la période 2008-2010.

Conclusion du projet CLUNET

Riche de son expérience en matière de grappes industrielles, la Communauté métropolitaine de Montréal a été sélectionnée en 2006 pour participer à un consortium de calibre mondial, réunissant également quatorze partenaires à travers l'Union européenne : CLUNET – acronyme pour CLUSTER NETWORK. CLUNET est un projet ciblé de mise en réseau de régions innovantes en matière de politique de grappes industrielles.

Dans le cadre de cette initiative d'une durée de trente-six mois (de septembre 2006 à août 2009), les partenaires ont échangé des bonnes pratiques et collaboré à des projets pilotes, afin de créer des liens entre les entreprises et les régions elles-mêmes, dans une perspective durable.

Les partenaires du projet CLUNET ont été convoqués à Madrid en juin 2009 pour leur dernière réunion de coordination. Les défis futurs des initiatives de mise en réseau des grappes y ont été analysés. Des experts et des dirigeants de grappes industrielles provenant de toute l'Europe et du Canada, ainsi que des entrepreneurs et d'autres experts ont participé à la rencontre.



S'ENGAGER SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le Québec est résolument engagé sur la voie du développement durable. Son leadership en matière de lutte contre les changements climatiques, sa détermination à préserver la qualité des ressources en eau, sa volonté d'allier environnement et économie en sont des exemples probants.

Évidemment, l'appui de nombreux partenaires, dont la Communauté métropolitaine de Montréal, est essentiel. Les efforts que la Communauté déploie pour améliorer le transport en commun et la gestion des matières résiduelles, pour assainir l'air et l'eau, pour préserver des espaces verts et bleus, et pour soutenir le logement social sont autant de contributions au développement durable du Québec.

Je me réjouis que le Grand Montréal tienne compte des grands enjeux du XXI^e siècle dans ses décisions afin d'offrir la meilleure qualité de vie possible à ses quelque 3,6 millions de citoyens et citoyennes. C'est un objectif que je partage et qui anime l'action du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur l'ensemble du territoire québécois.

Bonne lecture!

A handwritten signature in black ink, reading "Line Beauchamp".

Line Beauchamp

Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Les équipements métropolitains



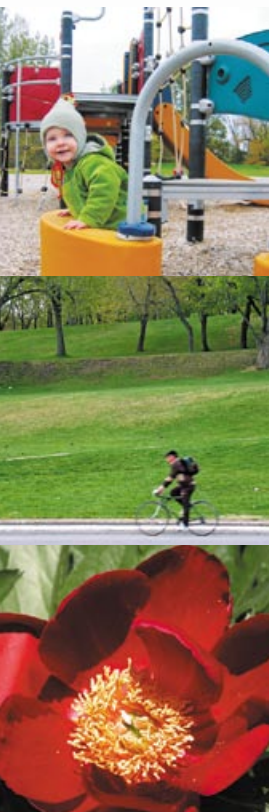
Depuis 2001, la Communauté a versé plus de 225 M\$ pour financer les grands équipements métropolitains, et ce, au bénéfice de tous les citoyens de la région métropolitaine de Montréal.

En 2009, la Communauté a contribué au financement du déficit d'exploitation du Jardin botanique (incluant l'Insectarium), du Planétarium, du Biodôme et du Cosmodôme pour une somme de 25,5 M\$.

De cette somme, 13,3 M\$ provenaient d'une subvention versée dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités signée avec le gouvernement du Québec. Cette entente prévoit le renouvellement de la subvention gouvernementale annuelle pour les équipements à caractère métropolitain pour la période 2007-2013. La Communauté a également contribué au financement de ces équipements au moyen d'une quote-part de 12,2 M\$.

La création de la Communauté

a changé la face même du Grand Montréal



Gilles Vaillancourt

Maire de Laval

Vice-président du conseil de la Communauté



À l'aube de son 10^e anniversaire, la Communauté métropolitaine de Montréal constitue plus que jamais l'arène de discussion par excellence des acteurs municipaux du territoire métropolitain.

La concertation, issue de la réunion des forces vives des 82 municipalités qui composent le Grand Montréal, permet de planifier, de coordonner et de financer les priorités métropolitaines en plus d'améliorer le milieu de vie de nos populations respectives tout en renforçant notre rayonnement, notre attractivité et notre compétitivité à l'échelle internationale.

S'il est vrai que les aires métropolitaines forment désormais les points d'ancrage géographiques du développement économique mondial, la mise en commun de nos efforts devient cruciale.

La concurrence s'exerce moins entre les municipalités d'une même région, mais beaucoup plus entre les grandes régions métropolitaines du monde. Pour demeurer dans la course, le Grand Montréal doit mettre en pratique la notion de leadership partagé.

En unissant nos voix, nous donnons une nouvelle impulsion au développement économique et social de la grande région métropolitaine.

Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de développement économique ou de logement social et abordable, le bilan de la Communauté parle de lui-même. Avec le développement durable au cœur de nos préoccupations, nous préparons le milieu dans lequel les générations futures pourront véritablement s'épanouir.

Aujourd'hui, il ne fait plus de doute que la création de la Communauté a changé la face même du Grand Montréal. Et ce sont nos 82 municipalités qui en sont les grandes gagnantes.

Un bilan positif de gestion

des matières résiduelles pour le Grand Montréal

À la suite d'une collecte de données auprès de ses municipalités, la Communauté a publié le *Bilan 2007-2008 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)*. Paru en décembre 2009, le document dresse un compte rendu globalement positif des efforts déployés sur le front de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Communauté.

Le bilan fait état d'une réduction de 2% de la quantité moyenne de matières résiduelles produites par personne entre 2006 et 2008. Il rapporte également une baisse de 7% *per capita* de la quantité de matières résiduelles éliminées en 2008 comparativement à 2006.

Parallèlement, on y observe une augmentation de 26% des matières recyclables récupérées pendant la même période de référence. Un taux de récupération des matières recyclables de plus de 60% a été observé dans plus du quart des municipalités du Grand Montréal.

Taux de récupération en hausse

Le bilan du PMGMR révèle par ailleurs que le taux global de récupération est passé de 29% à 32%, toutes matières confondues. Une hausse du taux de récupération des matières putrescibles propulserait à la hausse le taux global de récupération, compte tenu des grandes quantités en jeu.

Cela dit, en l'absence d'installations de traitement adéquates, le taux de récupération et de mise en valeur des matières putrescibles stagne sous la barre des 10%. Il faut savoir que les matières organiques, responsables des nuisances environnementales et de la production de gaz à effet de serre, représentent plus de 60% des ordures acheminées à l'enfouissement sur le territoire.

Catégories et matières	Taux 2006	Taux 2008
Matières recyclables	46%	55%
Fibres cellulosiques (papier et carton)	52%	57%
Verre (recyclable)	60%	71%
Métal (recyclable)	33%	35%
Plastique (recyclable)	22%	32%
Matières putrescibles	8%	9%
Résidus alimentaires et autres compostables	2%	1%
Résidus verts	24%	27%
Autres matières valorisables*	41%	57%

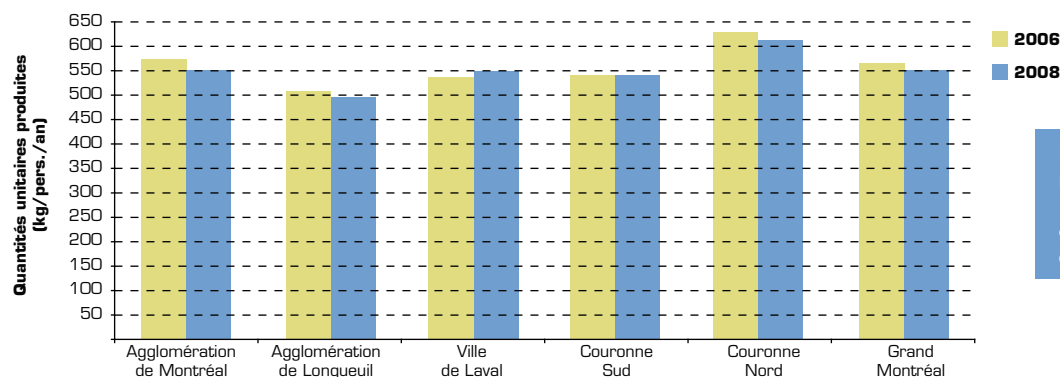
* Ce regroupement inclut plusieurs matières (résidus domestiques dangereux, encombrants, textile, TIC, etc.) qui sont de source résidentielle et pour lesquelles bon nombre de municipalités ne possèdent pas nécessairement de données précises sur les quantités récupérées ou évitées.

Production de matières résiduelles en baisse

Le compte rendu du plan démontre également qu'en 2008, les résidences et les petits établissements commerciaux et institutionnels du Grand Montréal ont généré plus de deux millions de tonnes de matières résiduelles, soit l'équivalent du volume de l'enceinte du Stade olympique!

Bien qu'elle représente une légère augmentation (en quantité) comparativement à 2006, lorsqu'elle est ramenée *per capita*, la quantité moyenne produite par personne a diminué d'un peu plus de 2%.

Production de matières résiduelles



Évolution des quantités de matières résiduelles produites (kg/personne/an) pour les cinq secteurs géographiques du Grand Montréal

Coûts de gestion en forte progression

Le bilan 2007-2008 indique aussi une nette augmentation des coûts directs des contrats de service de gestion des matières résiduelles pour le Grand Montréal. Ceux-ci ont atteint près de 250 M\$ en 2008, une hausse de 15 % comparativement à 2006.

À l'exception de l'agglomération de Montréal où ces coûts demeurent stables, les quatre autres secteurs géographiques du Grand Montréal ont connu, au cours de la période de référence, des majorations de coûts variant de 35 % à 60 %.

Alors que des hausses de coûts se sont fait sentir tant pour les activités de récupération que pour celles de l'élimination, ces dernières ont toutefois été plus affectées. En effet, les coûts d'élimination se sont élevés à 170 M\$ en 2008, passant en moyenne de 109 \$ la tonne en 2006 à 134 \$ la tonne en 2008.

Secteur géographique	Coûts 2006	Coûts 2008
Agglomération de Montréal	129,5 M\$	130,9 M\$
Agglomération de Longueuil	19,3 M\$	26,2 M\$
Ville de Laval	15,3 M\$	24,2 M\$
Couronne Sud	16,6 M\$	26,4 M\$
Couronne Nord	22,6 M\$	31,9 M\$
Grand Montréal	203,3 M\$	239,5 M\$

Secteur géographique	Coûts 2006	Coûts 2008
Activités de récupération	61,3 M\$	68,8 M\$
Activités d'élimination	142,0 M\$	170,7 M\$
Grand Montréal	203,3 M\$	239,5 M\$

Conclusion

Plus que positif, l'état des lieux présenté dans le *Bilan 2007-2008 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* présente également quelques recommandations pour l'avenir, autant de pistes d'amélioration à considérer afin de consolider les acquis en matière de gestion des matières résiduelles.

L'urgence de valoriser les résidus organiques

Les activités de récupération des résidus verts n'ayant progressé que légèrement entre 2006 et 2008, le bilan recommande la mise en place d'une solution acceptable sur les plans environnemental, économique et social qui valorise l'ensemble des résidus organiques. L'annonce, dans le budget 2009-2010 du gouvernement du Québec, d'un programme de financement pour la construction d'installations de traitement des matières organiques devrait permettre à la Communauté de définir des initiatives de valorisation de ces résidus.

Un financement à consolider

Enfin, le bilan reconnaît la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement pour ses activités de gestion des matières résiduelles. Les revenus dont disposent les municipalités du Québec pour financer ces activités proviennent de la compensation pour les services municipaux de collecte sélective octroyée en vertu de la loi 102, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage*, et la redistribution des redevances à l'élimination prévue par la loi 130, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives*. Or, ceux-ci ne couvraient que 16 % des coûts totaux en 2008.

Dans un contexte d'élargissement des services au citoyen et de hausse constante des coûts entourant les activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles, il faudra faire en sorte de diminuer l'impact de ces nouvelles obligations financières sur les budgets des municipalités.

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

19 mesures

Volets	Mesures		Implantation complétée ou en cours (nombre de municipalités)
La réduction à la source	Mesure 1	Élaborer et mettre en œuvre un plan municipal de réduction à la source	35
Les matières recyclables	Mesure 2	Implanter un service de collecte sélective porte-à-porte des matières recyclables sur l'ensemble du territoire de la CMM	80
	Mesure 3	Implanter un service de récupération des matières recyclables lors des rassemblements publics	15
	Mesure 4	Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des matières recyclables pour en faciliter l'apport volontaire	45
Les matières putrescibles	Mesure 5	Implanter un service de collecte porte-à-porte des résidus verts pour les habitations de huit logements et moins	73
	Mesure 6	Implanter un service de collecte sélective porte-à-porte pour l'ensemble des matières putrescibles pour les habitations de huit logements et moins	6
	Mesure 7	Assurer la mise en place d'aires dédiées à la récupération des matières putrescibles pour en faciliter l'apport volontaire	10
	Mesure 8	Interdiction de jeter les rognures de gazon avec les ordures ménagères	16
	Mesure 9	Réaliser un projet-pilote de collecte des matières putrescibles dans les habitations de neuf logements et plus	Non implantée
Les résidus domestiques dangereux	Mesure 10	Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des RDD pour en faciliter l'apport volontaire	50
	Mesure 11	Interdiction de jeter les RDD avec les ordures ménagères	32
Les boues résiduaires	Mesure 12	Les autorités locales doivent prendre les mesures pour assurer la vidange régulière des fosses septiques sur leur territoire en conformité avec le <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> (R.R.Q. c. Q-2, r.8)	17
	Mesure 13	Les autorités locales responsables de stations d'épuration d'égouts qui ne disposent pas déjà de mesures de valorisation des boues doivent réaliser une étude ayant pour objectif de déterminer la faisabilité de la valorisation des boues produites par leurs stations d'épuration. Par la suite, une copie du rapport d'étude doit être transmise à la CMM	14
	Mesure 14	Les autorités locales responsables de stations d'épuration d'égouts qui appliquent déjà des mesures de valorisation des boues doivent transmettre un rapport annuel à la CMM énonçant les mesures prises, les quantités valorisées et les quantités éliminées	2
Le programme de communication et de sensibilisation	Mesure 15	Sensibiliser la population à l'aide de campagnes régionales publicitaires réalisées par la CMM	En cours
	Mesure 16	Organiser des campagnes continues de sensibilisation et d'information sur les procédures et les moyens locaux	72
Le suivi et la surveillance	Mesure 17	Implanter un programme métropolitain de suivi et de surveillance	En cours
	Mesure 18	Implanter des mécanismes locaux de suivi	69
La veille technologique	Mesure 19	Implanter une veille technologique	En cours

Note: Les cases ombragées indiquent les quatre mesures dont la réalisation est confiée à la CMM.

Bâtir ensemble

une région qui se distingue

J'ai de grandes aspirations pour ma ville, Longueuil, qui possède de nombreux atouts. Ses terres fertiles, prospères et accueillantes de la rive sud de Montréal, en bordure du Saint-Laurent, font d'elle une ville douce à vivre et fascinante à découvrir.

Au-delà du dynamisme économique et social, dont Longueuil peut aujourd'hui se targuer, le Longueuil auquel j'aspire a toutefois droit à une voix régionale et nationale moins timide. C'est dans cet esprit qu'à titre de mairesse et de présidente de l'agglomération de Longueuil, j'ai lancé un appel à la mobilisation afin que des gestes structurants, qui rejaillissent positivement sur notre communauté et favorisent le rayonnement de notre région, soient posés.

Réciproquement, la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est indissociable de l'essor de notre région. Le logement social et abordable, la planification du développement urbain dans l'axe du pont Champlain ainsi que la mobilisation et l'animation de la grappe aérospatiale du Montréal métropolitain sont quelques-uns des dossiers de la CMM qui engendrent des retombées positives pour notre agglomération.

En ma qualité de vice-présidente du comité exécutif de la CMM, je lance également un appel aux 82 municipalités qui la composent pour que notre communauté puisse rejoindre les rangs des régions métropolitaines les plus attrayantes, solidaires et responsables.

Unir nos voix, oser, désirer le changement, faire preuve d'audace, c'est bâtir ensemble une région qui se distingue, c'est rêver ensemble d'un avenir meilleur.

Caroline St-Hilaire

*Mairesse et présidente de l'agglomération de Longueuil
Vice-présidente du comité exécutif de la CMM*





Le projet

d'orthophotographie métropolitaine

est maintenant en trois dimensions

Dans la foulée des projets d'orthophotographies réalisés en 2005 et en 2007, la Communauté a poursuivi en 2009 ses travaux de mise à jour des données topographiques du territoire métropolitain, de son hydrographie et de ses boisés.

Amorcé officiellement en mars, le projet d'orthophotographie métropolitaine 2009-2010 a permis d'actualiser la couverture du territoire, en dotant la Communauté d'images aériennes de la surface terrestre du territoire en trois dimensions.

L'introduction d'un volet tridimensionnel et l'ajout d'ensembles de données vectoriels (ex. modèle numérique de terrain ou MNT) ouvrent la voie à une gestion plus efficace des bassins versants et de l'hydrologie par les

municipalités et les MRC qui bénéficient des produits orthophotographiques de la Communauté.

Mentionnons au passage que le mode de financement en partenariat préconisé par la CMM permet de rendre disponibles ces outils à une fraction du coût de production.

Le projet d'orthophotographie métropolitaine 2009-2010 a été lancé à la suite de demandes de nombreux partenaires municipaux de la Communauté. Il est financé par des ententes signées avec plus de 113 organismes publics. Une première série de produits orthophotographiques ont été livrés à l'automne 2009 et l'achèvement des travaux en vertu de ce projet est prévu pour avril 2010.

Quant aux produits résultant des projets d'orthophotographies de 2005 et de 2007, ils sont toujours disponibles (sous forme numérique ou imprimée) auprès du distributeur autorisé « Aux Quatre Points Cardinaux ».

Compte tenu de la popularité grandissante de ses produits orthophotographiques, la Communauté envisage de consulter ses différents partenaires en 2010 afin d'évaluer la possibilité de mieux intégrer son financement dans ses opérations et, conséquemment, les méthodes d'actualisation de ces bases de données topographiques essentielles de façon récurrente, sur une base permanente.

L'année 2009 a assurément été marquée par le dépôt, à l'Assemblée nationale du Québec par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Mme Nathalie Normandeau, du projet de loi no 58, *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*.

Ce projet de loi vient modifier la loi régissant la Communauté en matière d'aménagement du territoire. Celle-ci, en vigueur depuis 2001, prévoit que la Communauté élabore, adopte et met en application un « schéma métropolitain d'aménagement et de développement » et qu'à compter de l'entrée en vigueur de ce schéma métropolitain, les MRC ayant juridiction sur le territoire métropolitain perdent leur compétence en aménagement.

Or, cette disposition de la loi est apparue inappropriée aux partenaires représentés au sein de la Communauté. C'est pourquoi a été entreprise, en 2005, une démarche visant à convenir, de manière consensuelle, d'un nouveau partage des compétences qui permettrait aux MRC et aux agglomérations de conserver leurs responsabilités en matière d'aménagement. Une proposition en ce sens a été adoptée à l'unanimité par le conseil de la Communauté en 2008 et a été transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Ce projet de loi, qui reflète ce consensus métropolitain, était très attendu par le milieu municipal du Grand Montréal.

Les travaux de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec concernant le projet de loi 58 se poursuivront au cours de l'année 2010.

Il convient aussi de mentionner *l'Étude sur le potentiel de développement urbain d'un corridor de transport collectif renforcé dans l'axe du pont Champlain et dans l'axe du boulevard Taschereau*. Cette étude, menée conjointement par la Communauté métropolitaine de Montréal, l'agglomération de Montréal et l'agglomération de Longueuil, a été complétée et les résultats ont été rendus publics en mars sur le site Internet de la Communauté.



Avec cette étude, la Communauté souhaitait concevoir une vision d'aménagement à long terme de cet important corridor de transport collectif. Les objectifs de l'étude étaient de définir le potentiel de redéveloppement urbain faisant suite à l'implantation d'un système de transport collectif renforcé et d'évaluer les impacts urbains, les coûts publics et les gains fiscaux du redéveloppement urbain envisagé.

Enfin, la Communauté a mandaté la firme Altus Géocom pour procéder à la mise à jour et à la révision d'une étude réalisée en 2003 qui portait sur les grands courants en matière de commerce de détail au XX^e siècle, sur l'évolution des pôles commerciaux de la région montréalaise au cours des cinquante dernières années, ainsi que sur l'évaluation des besoins pour la période 2001-2021.



Un projet de loi sur le partage des compétences en matière d'aménagement du territoire déposé



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

PRÉSIDENTE

Mme Francine Senécal

Membre du conseil de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENT

M. Claude Carignan¹

Maire de la Ville de Saint-Eustache

MEMBRES

M. Basile Angelopoulos*

Membre du comité exécutif
de la Ville de Laval

Mme Patricia Bittar

Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Michel Desjardins*

Membre du conseil de la Ville de Longueuil

M. Michel Gilbert

Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. John W. Meaney

Maire de la Ville de Kirkland

Mme Jacqueline Montpetit

Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest

¹ Jusqu'à sa démission le 3 septembre 2009

* Conseillers municipaux non membres du conseil
de la Communauté métropolitaine de Montréal

Projet de loi 58

LES OBJETS DU PROJET DE LOI SONT :

- la planification du transport terrestre;
- la protection et la mise en valeur des milieux naturel et bâti, ainsi que des paysages;
- l'identification de toute partie du territoire de la communauté qui doit faire l'objet d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport;
- la définition de seuils minimaux de densité selon les caractéristiques du milieu;
- la mise en valeur des activités agricoles;
- la définition des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace;
- l'identification de toute partie de territoire de la communauté qui, chevauchant le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté, est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;
- l'identification de toute installation existante qui présente un intérêt métropolitain et la détermination, pour toute nouvelle installation, du lieu de son implantation, de sa vocation et de sa capacité.

Le développement économique de la région métropolitaine : à l'heure des bilans

Une cinquième grappe métropolitaine

UNE CINQUIÈME GRAPPE, ÉCOTECH QUÉBEC, A VU LE JOUR À LA TOUTE FIN DE L'ANNÉE 2009.

Le mandat d'Écotech Québec, la grappe des technologies propres, consiste à accélérer le développement des innovations technologiques qui ont une incidence favorable sur l'écologie, l'économie et la vitalité des régions du Québec. Cette industrie regroupe près d'un millier d'entreprises au Québec.

La Communauté, le gouvernement du Québec, l'Agence de l'efficacité énergétique et d'autres partenaires ont investi conjointement 300 000 \$ dans le démarrage de la grappe des technologies propres. Les sommes engagées lui ont permis de se doter, entre autres, d'un plan d'affaires et d'un plan de développement en cours d'année. La grappe s'est donné le nom d'Écotech Québec et a coordonné la tenue du tout premier «Forum des technologies propres» à Montréal. L'événement a rassemblé plus de 150 décideurs du secteur incluant des développeurs et des fournisseurs de technologies propres, des utilisateurs ainsi que des organisations déjà actives dans le domaine du développement durable.

Écotech Québec entamera la mise en œuvre de son plan d'affaires en 2010.



COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

PRÉSIDENT

M. Robert Charland*

Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

VICE-PRÉSIDENTS

M. James V. Infantino

Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Paul Larocque

Maire de la Ville de Bois-des-Filion

MEMBRES

M. Alan DeSousa

Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Norman Girard*

Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Bill McMurchie

Maire de la Ville de Pointe-Claire

M. Sergio Pavone

Maire de la Ville de Châteauguay

M. Bertrand Ward*

Membre du conseil de la Ville de Montréal

** Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal*

Le conseil de la Communauté a adopté, en février 2005, son *Plan de développement économique (PDE)* intitulé *Cap sur le monde: pour une région métropolitaine de Montréal compétitive*. Le plan proposait une stratégie pour relever les défis de la compétitivité internationale et un certain nombre d'outils ont été mis en place. À la suite de ces interventions, il a été convenu d'évaluer et de mettre à jour la réflexion stratégique qui a été à la base du *Plan de développement économique de la Communauté*.

En janvier 2009, la Communauté a octroyé à la firme SECOR un mandat pour l'accompagner dans sa réflexion et pour réaliser les travaux de consultation et d'analyse nécessaires à l'exercice de mise à jour du Plan.

Un comité de pilotage, composé de représentants de chaque composante territoriale de la Communauté, ainsi que des grappes industrielles métropolitaines, de Montréal International et des principaux partenaires économiques de la CMM, a été formé. Ce comité avait pour mandat de suivre l'évolution des travaux prévus au projet de mise à jour du PDE.

La démarche d'actualisation du PDE consistait à mettre à jour les données de la toile de fond de l'économie métropolitaine, à reformuler les fondements de la stratégie métropolitaine de développement économique et à renouveler cette stratégie, et ce, pour un autre cycle de cinq ans. Rappelons que le PDE permet à la région métropolitaine de Montréal de relever les défis de la compétitivité internationale.

Afin d'actualiser la toile de fond de l'économie métropolitaine, la Communauté a commandé un diagnostic économique de la région portant sur les cinq dernières années et une analyse de l'évolution de la structure économique. Le cas échéant, les politiques et les mesures gouvernementales susceptibles d'avoir façonné cette toile de fond devaient être soulignées. Cette étape a été achevée en avril 2009.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs du *Plan de développement économique 2005-2009* a également été réalisée au cours de l'exercice 2009, en dressant un bilan des réalisations stratégiques (grappes, ententes, outils, etc.).

Les travaux de reformulation des fondements de la stratégie métropolitaine de développement économique pour soutenir le développement des compétences, du système métropolitain d'innovation, l'animation des grappes et l'attraction d'investissements et de talents étrangers ont été amorcés en cours d'année. Les fondements ont été soumis au comité de pilotage en octobre 2009.

Les partenaires du développement économique de la région métropolitaine ont été consultés durant tout le processus afin de leur permettre de suivre le cheminement de la démarche et de s'approprier les résultats. La publication de la mise à jour du *Plan de développement économique* est prévue au printemps 2010.

Les grappes métropolitaines: une stratégie gagnante

Le rapport préliminaire du bilan des grappes métropolitaines déposé au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal au printemps 2009 est plus que satisfaisant.

Au terme de la fin de la première ronde de financement, le rapport est clair: les quatre grappes structurées du territoire métropolitain, Aéro Montréal, Montréal InVivo, TechnoMontréal et le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, mobilisent les industriels de leurs secteurs respectifs et sont devenues des forums de concertation stratégique incontournables, en plus de rayonner à l'échelle internationale. Et, pour sa part, Écotech Québec, la plus récente des grappes, complètera sa structuration en 2010.

Éléments phares de la stratégie de développement économique préconisée par la Communauté, les grappes métropolitaines continueront d'être une priorité.



2009

Une année résolument verte

Dans le dossier de l'environnement, l'un des faits saillants de l'année 2009 demeure la publication du *Bilan 2007-2008 du PMGMR*. Tout au long de l'année, la Communauté a également été particulièrement active en matière de sensibilisation à la valorisation de la réduction à la source et de planification du traitement des matières organiques.

Par exemple, la Communauté métropolitaine de Montréal, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération Québécoise des Municipalités, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), Action RE-buts et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec ont présenté une déclaration commune pour demander au gouvernement du Québec la mise en place d'un programme de financement des infrastructures de valorisation biologique des matières organiques. Le gouvernement du Québec a répondu positivement à l'appel du monde municipal, en incluant, dans son budget 2009-2010, le *Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage*, un fonds de 500 M\$ d'aide à l'implantation d'immobilisations liées à la production de bioénergie.

De plus, la Communauté a coordonné la réalisation d'une campagne publicitaire radiophonique de sensibilisation des citoyens à la réduction à la source. Au printemps 2009, trois messages radios différents ont été diffusés sur les ondes de

10 chaînes francophones et anglophones qui desservent le Grand Montréal. Cette campagne s'est également avérée utile pour véhiculer la position de la Communauté relativement à la crise conjoncturelle qui a affecté les centres de tri des matières recyclables occasionnée par la chute des prix de revente.

Enfin, la commission de l'environnement a mené une consultation auprès des autorités municipales en préparation du renouvellement de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Dans son rapport publié en mai, la commission a émis neuf recommandations pour le territoire métropolitain priorisant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.

La Communauté toujours active sur le plan de l'accessibilité aux espaces bleus et verts

Depuis 2002, le Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu soutient les municipalités qui œuvrent concrètement à la protection et à la mise en valeur des rives et des plans d'eau.

De 2002 à 2009, le plan a contribué au financement de 67 projets d'une valeur globale de plus de 41 M\$, dont 6 M\$ proviennent du gouvernement du Québec, 10,5 M\$ de la Communauté et plus de 24,5 M\$ des municipalités concernées.



Pour la seule année 2009, la Communauté a assuré le suivi de 33 projets riverains, répartis équitablement entre les secteurs géographiques du Grand Montréal.

Entrée en vigueur de nouvelles règles entourant la conservation des espaces boisés

À la suite des recommandations de la commission de l'aménagement de la Communauté, le conseil a entériné l'adoption de nouvelles règles et l'inclusion de nouveaux territoires admissibles au *Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés*, communément appelé le Fonds vert.

En vertu de cette décision, plus de 53 000 hectares de bois sont désormais admissibles au programme d'acquisition, au lieu des 15 000 hectares d'espaces boisés identifiés dans le cadre de l'ancien programme.

Rappelons que ce Fonds vert appuie financièrement les initiatives d'acquisition de secteurs boisés d'intérêt métropolitain. Doté d'une enveloppe financière de 3 M\$ répartie entre les cinq secteurs géographiques de la Communauté, le Fonds contribue jusqu'à un maximum de 50 % des coûts admissibles.

Grâce à cette initiative, la Communauté a permis, en 2009, l'acquisition d'une partie du Bois de Contrecoeur par la Ville de Contrecoeur et Nature-Action Québec. Elle a également été en mesure de financer deux nouveaux projets d'acquisition au Bois

de l'Équerre (Ville de Laval) et dans le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme (Ville de Montréal). Au total, ces acquisitions ont nécessité un investissement de plus de 1 M\$ et assurent dorénavant la protection de 110 hectares d'espaces boisés supplémentaires sur le territoire métropolitain.

Entrée en vigueur du règlement métropolitain sur l'assainissement des eaux

Enfin, le *Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux* de la Communauté métropolitaine de Montréal est entré en vigueur le 1^{er} avril 2009, à la suite de l'approbation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp.

Un dépliant de vulgarisation du règlement a d'ailleurs été produit à l'automne 2009, transmis aux municipalités et rendu accessible sur le site Internet de la Communauté.

En 2010, la Communauté a l'intention de poursuivre ses démarches d'information et d'accompagnement des municipalités afin de s'assurer de l'application adéquate et équitable du règlement à l'échelle du Grand Montréal.

SONDAGE

LES CITOYENS DU GRAND MONTRÉAL PRÊTS À S'ENGAGER PLUS ACTIVEMENT DANS DES ACTIONS VISANT LA RÉDUCTION À LA SOURCE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Selon un sondage effectué pour le compte de la Communauté métropolitaine de Montréal et dont les résultats ont été rendus publics en octobre 2009, les citoyens du Grand Montréal sont préoccupés par la quantité de matières résiduelles générées. Ils souhaitent principalement éviter le gaspillage et laisser un environnement de qualité aux générations futures. Conséquemment, ils manifestent un fort intérêt à collaborer davantage à la réduction de la quantité de déchets dirigés notamment vers l'enfouissement en participant, entre autres, aux programmes municipaux de réduction, de récupération et de recyclage.

Mieux informés, ils sont disposés à en faire plus.



COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSIDENT

M. André Boileau
 Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

VICE-PRÉSIDENTS

M. Michel Gilbert
 Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Mme Ginette Marotte*
 Membre du conseil de la Ville de Montréal

MEMBRES

M. Richard Bélanger
 Membre du conseil de la Ville de Montréal
 Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

M. Richard Deschamps*
 Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Stéphane Desjardins*
 Membre du conseil de la Ville de Longueuil
 Président de l'arrondissement de Saint-Hubert

M. Jean-Marc Robitaille
 Maire de la Ville de Terrebonne

M. Marcel Tremblay*
 Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

* Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

Favoriser l'accès au logement abordable :



En juin 2008, la Communauté métropolitaine de Montréal se dotait d'un *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013 (PAMLSA)* et renforçait son engagement à favoriser le développement du logement social et abordable au sein de la région métropolitaine.



COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

PRÉSIDENT

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

VICE-PRÉSIDENTS

M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Manon D. Hénault*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

MEMBRES

Mme Jocelyn Ann Campbell*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Gibeau*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean-Robert Grenier
Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée

Mme Ginette Grisé*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Michel Prescott
Membre du conseil de la Ville de Montréal

** Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal*

Consultations de la commission du logement social au sujet du programme *AccèsLogis*

En vertu de ce plan, la commission du logement social a mené, en 2009, une série de consultations visant à trouver des solutions pour faciliter la réalisation de projets *AccèsLogis* dans le Grand Montréal et d'éventuelles modifications au programme, notamment en ce qui concerne son financement.

Ainsi, lors de quatre séances de consultation, la commission s'est entretenue avec des élus, des professionnels et des représentants des offices municipaux d'habitation (OMH) ainsi qu'avec différents partenaires impliqués dans le développement de projets de logement social et abordable, tels les coopératives et les OBNL

d'habitation, les groupes de ressources techniques (GRT) ou le Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC). En mai, un rapport de consultation a été déposé au comité exécutif de la Communauté et a été ensuite transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), ainsi qu'à la haute direction de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Soulignons que le programme *AccèsLogis* est le seul qui permet d'accroître l'offre de logements communautaires sur le territoire du Grand Montréal et d'augmenter les unités de logement social, lorsqu'il est jumelé au *Programme de Supplément au loyer (PSL)*.

un engagement

Participation de la Communauté aux consultations de la SHQ

En cours d'exercice, la SHQ a, elle aussi, procédé à des consultations sur la révision du programme *AccèsLogis*, auxquelles des représentants de la Communauté ont pris part. Cette consultation a été l'occasion de rappeler les positions et les recommandations de la commission en matière de révision du programme.

La Communauté maintenant membre du Comité sur les normes du Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC)

Enfin, à la suite de la participation du FQHC aux consultations menées par la commission du logement social entourant le programme *AccèsLogis*, la Communauté a exprimé son intérêt à siéger au conseil d'administration du

Fonds et à son Comité sur les normes. En août 2009, le FQHC accueillait favorablement la demande relative au Comité sur les normes et intégrait un représentant de la CMM à ce comité.

Le Comité des normes du FQHC a pour mandat d'analyser les différents problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des programmes *AccèsLogis Québec* et *Logement abordable Québec* — volet social et communautaire — et de formuler des recommandations au conseil d'administration du Fonds.

Remboursement aux offices municipaux d'habitation et aux municipalités

Comme le prévoit sa loi constitutive, la Communauté a remboursé aux offices municipaux d'habitation (OMH) de son territoire la part (10 %) du déficit d'exploitation des habitations à loyer

modique (HLM) et du programme de Supplément au loyer (PSL). La Communauté a également assumé 25 % du déficit d'exploitation de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance (CHJM).

Comme l'indique le tableau de la page suivante, les remboursements dans le cadre du programme *Habitation à loyer modique (HLM)* ont subi une augmentation plus marquée en 2008 et 2009. Cette situation résulte principalement de la mise en œuvre du *Plan québécois d'infrastructures* qui a engendré l'intensification des travaux de rénovation, d'amélioration et de modernisation (RAM) du parc immobilier. La nouvelle politique de capitalisation (2010) de la SHQ devrait permettre, dans les années à venir, de contenir l'augmentation des remboursements de la CMM.



La hausse des remboursements de la CMM pour la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance (CHJM) depuis 2004 est quant à elle attribuable au plan accéléré d'investissements entériné par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et par la Ville de Montréal, visant à moderniser ces infrastructures vieilles de 50 ans.

Au final, en 2009, la CMM a contribué au budget d'exploitation de 27 180 HLM et de 9 300 PSL.

Par ailleurs, la Communauté a également remboursé aux municipalités de son territoire les contributions de base que celles-ci versent pour la construction de projets de logement soumis par une coopérative ou un organisme à but non lucratif (OBNL) en vertu du programme *AccèsLogis* (ACL). En 2009,

les remboursements pour ce volet se sont élevés à 29 M\$, soit l'équivalent d'une participation de 15 % aux coûts de construction de 1 600 logements.

En 2009, les remboursements effectués par la Communauté dans le cadre de l'ensemble des programmes ont atteint 54 M\$, soit plus de la moitié des dépenses totales de la Communauté (107,3 M\$) pour l'exercice.

Remboursement aux offices municipaux d'habitation et aux municipalités

	HLM	PSL	CHJM	ACL et LAQ	Total
2001EF	10 600 000 \$	1 503 603 \$	714 440 \$	1 171 118 \$	13 989 161 \$
2002EF	10 800 000 \$	1 916 141 \$	776 360 \$	3 878 372 \$	17 370 873 \$
2003EF	10 100 000 \$	2 425 956 \$	774 038 \$	10 210 839 \$	23 510 833 \$
2004EF	11 000 000 \$	2 907 313 \$	1 013 343 \$	17 382 426 \$	32 303 082 \$
2005EF	11 500 000 \$	3 193 661 \$	1 442 635 \$	34 383 811 \$	50 520 107 \$
2006EF	12 500 000 \$	3 329 889 \$	1 669 986 \$	29 008 439 \$	46 508 314 \$
2007EF	12 921 769 \$	3 610 220 \$	1 606 172 \$	25 917 413 \$	44 055 574 \$
2008EF	17 281 173 \$	3 406 272 \$	1 641 583 \$	19 816 502 \$	42 145 530 \$
2009PB	20 000 000 \$	3 300 000 \$	1 854 000 \$	29 000 000 \$	54 154 000 \$

EF = États financiers
de la CMM

PB = Prévisions budgétaires
de la CMM



La Communauté participe

aux « Vingt-Deuxièmes Entretiens » du Centre Jacques Cartier à Lyon

En novembre 2009,
la Communauté métropolitaine de Montréal
a organisé, en collaboration avec le Grand Lyon, le colloque
« Changement climatique, défi planétaire: les métropoles se mobilisent ».
L'événement s'est déroulé en marge des « Vingt-Deuxièmes Entretiens »
du Centre Jacques Cartier qui se tenaient à Lyon.

GRAND LYON
communauté urbaine


Communauté métropolitaine
de Montréal


LE CENTRE
JACQUES CARTIER

À une semaine de la conférence des Nations Unies à Copenhague, dont l'objet consistait à définir les bases d'un accord mondial post-Kyoto, la Communauté et le Grand Lyon ont convié des représentants de grandes métropoles européennes et nord-américaines afin d'échanger sur les actions territoriales mises en œuvre pour lutter contre les changements climatiques.

Les discussions ont porté sur les actions engagées par les villes et les régions pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), pour coordonner plus efficacement les politiques publiques (notamment en matière de transport et d'aménagement) et pour mobiliser tous les acteurs du territoire (acteurs économiques, citoyens et consommateurs, associations, etc.).

L'événement a réuni plus de 250 participants.

Qu'est-ce que les Entretiens du Centre Jacques Cartier ?

Les Entretiens du Centre Jacques Cartier constituent une manifestation annuelle majeure qui se déroule en région Rhône-Alpes, et une année sur trois au Québec. Créés en 1987, ils s'articulent autour de quatre axes :

- Des colloques pointus organisés et pris en charge par les différents pôles d'excellence de la région Rhône-Alpes.
- Des colloques sur de grands problèmes de société d'aujourd'hui et de demain.
- Des espaces de dialogue consacrés à l'économie.
- Des échanges et des rencontres culturelles.

Définir l'univers des projets de développement du transport collectif : en consultation

En matière de transport, les services techniques de la Communauté ont procédé au cours de l'exercice 2009 à une importante consultation auprès des municipalités régionales de comté (MRC) et des conseils intermunicipaux de transport (CIT) des couronnes Nord et Sud afin de dresser le portrait de l'univers des projets de développement du transport collectif actuellement considérés pour la région.

Cette consultation avait pour objectif de préciser les problématiques rencontrées, les besoins constatés et les projets en transport collectif des partenaires municipaux de la région en tenant compte des perspectives de croissance des 20 prochaines années. La consultation avait également pour but de déterminer les principaux générateurs de déplacements, actuels et futurs. Le rapport de cette consultation sera rendu public en 2010.

Participation de la Communauté à des études et à des groupes de travail sur le transport

Toujours en 2009, la Communauté a collaboré à différentes études métropolitaines et participé à des groupes de travail sur des questions de transport.

En effet, elle a pris part à l'étude de pré faisabilité sur le projet de services ferroviaires passagers entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et l'Ouest-de-l'Île de Montréal, en collaboration avec Aéroports de Montréal (ADM), l'Agence métropolitaine de transport (AMT), Transports Canada, Transports Québec et la Ville de Montréal.

La Communauté a également contribué à l'étude socio-économique associée à l'implantation d'un train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor conjointement avec les villes de Montréal, de Québec, de Laval, de Toronto, de London et de Windsor.

Enfin, la CMM a présenté un mémoire à l'occasion de la consultation publique entourant le développement de la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec, une initiative lancée par Transports Canada et les ministères des Transports du Québec et de l'Ontario. Cette démarche de la Communauté s'inscrivait dans le cadre de sa participation au comité de travail montréalais chargé de s'assurer que les problématiques et les enjeux spécifiques du Grand Montréal soient pris en compte dans le cadre de la stratégie de déploiement de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec. Ce comité de travail a été créé par le comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM) sur lequel siègent la CMM et le ministère des Transports du Québec.

Poursuite des travaux du comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport collectif métropolitain

Les travaux du comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport collectif métropolitain se sont poursuivis tout au long de l'exercice 2009.

Ce comité, créé en 2008 à la suite de la signature d'une entente historique entre la Communauté et le gouvernement du Québec sur le financement du déficit du métro de Montréal, doit faire connaître ses conclusions au cours de l'année 2010.



Suivi des documents de planification financière de l'Agence métropolitaine de transport (AMT)

Conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu de sa loi constitutive, la Communauté a approuvé et transmis, en juin 2009, le document *Orientations et dimensions d'analyse à l'Agence métropolitaine de transport en vue de la confection du projet du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012*.

Ce document traitait entre autres du respect de la capacité de payer et de la volonté de hausser les contributions municipales au Fonds d'immobilisations, de la prise en compte des priorités

métropolitaines exprimées par les élus et de celles accordées au maintien des actifs et aux projets déjà autorisés par le ministère des Transports du Québec.

Enfin, la Communauté n'a pas désavoué la grille des tarifs des titres de transport métropolitain pour 2010, mais elle a demandé à l'Agence de lui transmettre simultanément pour consultation les projets de grille tarifaire métropolitaine et de budget d'exploitation afin de permettre l'évaluation de l'impact du changement tarifaire sur les dépenses d'exploitation à caractère métropolitain de même que sur celles du réseau de trains de banlieue.



Porte continentale et Corridor de commerce Ontario-Québec :

RECOMMANDATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

1. Réaliser et financer des projets visant la mise en valeur intermodale et l'accessibilité du transport des marchandises aux équipements et aux infrastructures stratégiques de transport (Port de Montréal, les aéroports P.-E.-Trudeau, Mirabel et Longueuil, et les complexes ferroviaires du CN et du CP);
2. Réaliser et financer en priorité des projets majeurs pour l'amélioration du transport collectif afin de bonifier l'offre de services de transport collectif comme facteur d'allègement de la congestion sur le réseau routier stratégique et permettant ainsi d'améliorer la performance du transport des marchandises;
3. Réaliser et financer des projets comportant des mesures de mitigation afin d'assurer l'harmonisation des interfaces entre l'urbanisation et les équipements et les infrastructures stratégiques de transport des marchandises.

SOURCE: Mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec, avril 2009



COMMISSION DU TRANSPORT

PRÉSIDENT

M. Michel Kandyba
Maire de la Ville de Pincourt

VICE-PRÉSIDENTS

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Joe Magri*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

MEMBRES

M. Claude Dauphin
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

Mme Johane Fontaine Deshaies*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

M. André Lavallée
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Mme Monique Worth
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

* *Conseillers municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal*



Le comité consultatif agricole de la Communauté regroupe des représentants municipaux et du milieu agricole qui travaillent à concilier les objectifs d'optimisation de l'espace utilisé pour l'urbanisation et la protection du territoire agricole. Ces représentants s'efforcent d'établir les consensus dans le meilleur intérêt des parties. Ces consensus se traduisent par la formulation d'avis et de recommandations que la Communauté est

appelée à formuler aux différentes instances et autorités responsables de la protection du territoire agricole et du développement régional.

En 2009, la Communauté a émis un avis sur le projet de rapport du mandataire du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), M. Bernard Ouimet, concernant la protection du territoire agricole et le développement régional.

Vers une cohabitation harmonieuse de l'urbanisation



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PRÉSIDENT

M. Jean-Robert Grenier

Maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée

VICE-PRÉSIDENT

M. Richard Maheu

Président de la Fédération de l'UPA
Outaouais-Laurentides

MEMBRES ISSUS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ

M. Richard Bélanger

Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

M. André Boileau

Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

M. Claude Carignan¹

Maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Claude Gladu

Maire de la Ville de Longueuil

MEMBRES ISSUS DU MILIEU AGRICOLE

M. Marcel Denis

Président du syndicat de Sainte-Scholastique
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

M. Bernard Isabey

Producteur agricole
Fédération UPA de Saint-Hyacinthe

M. Gilbert Mathieu

Président du Syndicat de l'UPA Laurentien
Fédération de l'UPA de Lanaudière

M. Robert Robert jr²

Producteur agricole
Fédération de l'UPA Saint-Jean-Valleyfield

¹ Jusqu'à sa démission le 3 septembre 2009

² À compter du 26 février 2009

Ce faisant, la Communauté a manifesté son appui aux impératifs et aux orientations énoncés dans le rapport concernant la protection du territoire agricole et le développement régional. Elle a aussi confirmé que le nouvel outil métropolitain de planification en matière d'aménagement et de développement intégré à la proposition d'un nouveau partage des compétences permettra de répondre à ces impératifs et à ces orientations.

Enfin, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Communauté a formulé

77 avis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour des modifications au schéma d'aménagement et de développement d'une MRC ou d'une agglomération comprise dans son territoire ou limitrophe à celui-ci, et 39 recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour toute nouvelle intervention en zone agricole permanente proposée par un organisme public, lorsque cette intervention s'effectue sur son territoire.

avec la zone agricole

La zone agricole de la Communauté

Notons que la zone agricole permanente (terres agricoles protégées) de la Communauté représente 58 % du territoire, soit plus de 2 200 km².

Plus des deux tiers des activités de transformation alimentaire de l'ensemble du Québec sont effectués sur le territoire de la Communauté. À lui seul, ce secteur représente 9 % de l'emploi total de la Communauté avec 143 000 travailleurs, presque l'équivalent du tiers des emplois québécois de ce secteur (441 000 emplois).

Connaissez-vous votre Grand Montréal?

Lancé en 2008 dans le cadre du colloque «Vers 2025: Bilan et perspectives de la Communauté métropolitaine de Montréal», l'**Observatoire Grand Montréal** est un outil interactif simple à utiliser qui dresse le portrait et suit l'évolution de la région métropolitaine dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement, du transport, de l'environnement, de la fiscalité métropolitaine et de la sociodémographie. Présentés sous forme de cartes, de graphiques et de tableaux interactifs, tous les contenus sont régulièrement mis à jour et peuvent être téléchargés sous forme de fiches PDF.

Véritable banque de données territoriales, l'Observatoire est un outil de référence pour l'ensemble des intervenants impliqués dans le développement du Grand Montréal, qu'ils s'agissent des élus et des fonctionnaires municipaux, mais également des journalistes, des professeurs-chercheurs, des étudiants et des citoyens intéressés aux enjeux municipaux et métropolitains.

En 2009, l'information disponible sur l'**Observatoire Grand Montréal** a été largement bonifiée. En effet, dans la section *Indicateurs métropolitains*, de nouvelles données ont été intégrées, notamment en ce qui concerne les besoins en logement (le taux d'effort au logement, le niveau de ménages éprouvant des besoins impérieux en logement, etc.) ou les déplacements domicile-travail dans le Grand Montréal.

Dans la section *Positionnement nord-américain*, de nouvelles données comparatives à l'échelle des 33 grandes régions métropolitaines de l'Amérique du Nord ont aussi été ajoutées en cours d'année, entre autres en ce qui concerne le logement et l'immigration.

Également, dans la section *Tableau de bord* de l'Observatoire, une mise à jour des données du tableau de bord du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)* a été effectuée en 2009. Rappelons que le tableau de bord du PMGMR, premier tableau de bord de l'Observatoire, permet le suivi de la mise en œuvre du PMGMR. D'autres tableaux de bord seront intégrés à l'Observatoire au cours des prochains mois, notamment celui du *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2009-2013 (PAMLSA)*, et permettront aux internautes de suivre la mise en œuvre des outils de planification de la Communauté.

observatoire.cmm.qc.ca



Observatoire
Grand Montréal



La Communauté métropolitaine de Montréal vous invite à découvrir l'**Observatoire Grand Montréal** Un outil interactif sur Internet pour mieux connaître votre région et ses 82 municipalités.

Publication du *Perspective Grand Montréal*

Enfin, quatre numéros du bulletin *Perspective Grand Montréal* ont été publiés en 2009. Le premier, publié en janvier, a porté sur les mises en chantier résidentielles survenues sur le territoire pour la période 1991-2006. Le deuxième, paru en mai, était consacré au niveau de scolarité de la population du Grand Montréal, en comparaison avec d'autres grandes métropoles nord-américaines. Le troisième et le dernier numéros, distribués respectivement en juin et en octobre, ont traité de la disponibilité des logements locatifs dans le Grand Montréal et de la question des déplacements domicile-travail dans la région métropolitaine.

Rappelons que *Perspective Grand Montréal* est une publication qui vise à dégager les tendances du développement de la région métropolitaine de Montréal. Il propose des analyses thématiques succinctes sur des sujets qui relèvent des compétences de la Communauté métropolitaine de Montréal. Mis en ligne sur Internet par le biais de l'Observatoire, il est aussi publié en format imprimé et distribué aux municipalités de la CMM et à ses partenaires.

Publication de *L'Économie métropolitaine*

La publication du périodique *L'Économie métropolitaine*, et sa mise en ligne sur l'**Observatoire Grand Montréal**, se sont poursuivies en 2009.

Tous les numéros parus en 2009 ont décrit de manière concise l'évolution à court terme des principaux agrégats économiques et les faits saillants de chaque trimestre. Dans les tableaux synthèses mis à la disposition du lecteur à la fin de chaque document, celui-ci a pu consulter les statistiques économiques courantes de la région métropolitaine de Montréal et de ses cinq secteurs : Montréal, Laval, Longueuil, les couronnes Nord et Sud.



LES 82 MUNICIPALITÉS



1- Baie-D'Urfé Agglomération de Montréal 3 946	16- Contrecoeur Lajemmerais 5 827	31- Léry Roussillon 2 377	46- Otterburn Park La Vallée- du-Richelieu 8 550	60- Sainte-Catherine Roussillon 16 306	72- Saint-Mathieu- de-Beloeil La Vallée- du-Richelieu 2 375
2- Beaconsfield Agglomération de Montréal 19 168	17- Côte-Saint-Luc Agglomération de Montréal 31 458	32- Les Cèdres Vaudreuil- Soulanges 5 855	47- Pincourt Vaudreuil- Soulanges 11 777	61- Sainte-Julie Lajemmerais 29 561	73- Saint-Philippe Roussillon 5 288
3- Beauharnois Beauharnois- Salaberry 12 052	18- Delson Roussillon 7 609	33- Longueuil Agglomération de Longueuil 230 949	48- Pointe-Calumet Deux-Montagnes 6 847	62- Sainte-Marthe- sur-le-Lac Deux-Montagnes 12 089	74- Saint-Sulpice L'Assomption 3 349
4- Beloeil La Vallée- du-Richelieu 19 447	19- Deux-Montagnes Deux-Montagnes 17 456	34- Lorraine Thérèse- De Blainville 9 688	49- Pointe-Claire Agglomération de Montréal 30 354	63- Sainte-Thérèse Thérèse- De Blainville 25 642	75- Senneville Agglomération de Montréal 958
5- Blainville Thérèse- De Blainville 48 821	20- Dollard-Des Ormeaux Agglomération de Montréal 49 430	35- Mascouche Les Moulins 35 755	50- Pointe-des- Cascades Vaudreuil- Soulanges 1 127	64- Saint-Eustache Deux-Montagnes 42 762	76- Terrasse- Vaudreuil Vaudreuil- Soulanges 1 959
6- Boisbriand Thérèse- De Blainville 26 674	21- Dorval Agglomération de Montréal 18 238	36- McMasterville La Vallée- du-Richelieu 5 496	51- Repentigny L'Assomption 78 812	65- Saint-Isidore Roussillon 2 490	77- Terrebonne Les Moulins 98 459
7- Bois-des-Filion Thérèse- De Blainville 8 882	22- Hampstead Agglomération de Montréal 7 140	37- Mercier Roussillon 10 379	52- Richelieu Rouville 5 270	66- Saint-Jean- Baptiste La Vallée- du-Richelieu 3 053	78- Varennes Lajemmerais 21 176
8- Boucherville Agglomération de Longueuil 39 704	23- Hudson Vaudreuil- Soulanges 5 272	38- Mirabel Mirabel 36 436	53- Rosemère Thérèse- De Blainville 14 284	67- Saint-Joseph- du-Lac Deux-Montagnes 5 115	79- Vaudreuil- Dorion Vaudreuil- Soulanges 27 330
9- Brossard Agglomération de Longueuil 73 041	24- Kirkland Agglomération de Montréal 20 709	39- Montréal Agglomération de Montréal 1 640 565	54- Saint-Amable Lajemmerais 8 980	68- Saint-Lambert Agglomération de Longueuil 21 598	80- Vaudreuil- sur-le-Lac Vaudreuil- Soulanges 1 374
10- Calixa-Lavallée Lajemmerais 536	25- L'Assomption L'Assomption 17 571	40- Montréal-Est Agglomération de Montréal 3 822	55- Saint-Basile- le-Grand La Vallée- du-Richelieu 16 088	69- Saint-Lazare Vaudreuil- Soulanges 17 809	81- Verchères Lajemmerais 5 305
11- Candiac Roussillon 16 825	26- L'Île-Cadieux Vaudreuil- Soulanges 140	41- Montréal-Ouest Agglomération de Montréal 5 195	56- Saint-Bruno-de- Montarville Agglomération de Longueuil 24 646	70- Saint-Mathias- sur-Richelieu Rouville 4 553	82- Westmount Agglomération de Montréal 20 548
12- Carignan La Vallée- du-Richelieu 7 846	27- L'Île-Dorval Agglomération de Montréal 0	42- Mont-Royal Agglomération de Montréal 19 007	57- Saint-Constant Roussillon 24 452	71- Saint-Mathieu Roussillon 1 891	
13- Chambly La Vallée- du-Richelieu 23 463	28- L'Île-Perrot Vaudreuil- Soulanges 10 097	43- Mont-Saint-Hilaire La Vallée- du-Richelieu 16 177	58- Sainte-Anne- de-Bellevue Agglomération de Montréal 5 381		
14- Charlemagne L'Assomption 5 742	29- La Prairie Roussillon 22 412	44- Notre-Dame-de- l'Île-Perrot Vaudreuil- Soulanges 10 264	59- Sainte-Anne- des-Plaines Thérèse- De Blainville 13 412		
15- Châteauguay Roussillon 43 353	30- Laval Laval 377 332	45- Oka Deux-Montagnes 4 728			

3 597 854
HABITANTS



Source: Gouvernement du Québec, Décret 7-2009, concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2009.

1 communauté depuis le 1^{er} janvier 2001

2 agglomérations (Montréal et Longueuil) ayant des compétences de MRC

12 municipalités régionales de comté dont 2 sont des villes avec compétences de MRC (Laval et Mirabel)

82 municipalités locales

1 ville (Montréal) **sur 82** de plus de 1,6 million d'habitants en 2009

2 villes (Laval et Longueuil) **sur 82** qui comptent entre 200 000 et 400 000 habitants en 2009

35 municipalités sur 82 qui comptent entre 15 000 et 150 000 habitants en 2009

44 municipalités sur 82 qui comptent moins de 15 000 habitants en 2009

5 régions administratives dont trois partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière, Montérégie)

7 conférences régionales des élus dont quatre partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière et deux dans la Montérégie)



La Communauté métropolitaine de Montréal en chiffres

4 360 km² de superficie totale dont 525 km² de surfaces aquatiques et 2 218 km² de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire

3,6 millions d'habitants en 2009 soit près de 50 % de la population du Québec

937 habitants au km² en 2009

1,55 million logements privés en 2006 dont 46,9 % sont en mode locatif

2,3 personnes par ménage en 2006

21,2 % des habitants sont des immigrants en 2006

75 langues parlées dont les plus parlées sont le français, majoritairement et l'anglais

19,4 % des habitants parlent au moins deux langues à la maison en 2006

120 communautés culturelles

26,5 % des habitants âgés de 25 à 64 ans détiennent au moins un baccalauréat universitaire

148 milliards \$ CA de pib aux prix du marché, soit 39 200 \$ CA par habitant en 2009

1,88 million d'emplois en 2009 soit 49 % des emplois du Québec

182 000 emplois dans la nouvelle économie en 2009

7 millions de touristes en 2008

80 millions de consommateurs, dans un rayon de 1000 km

22 % des travailleurs utilisent le transport en commun pour se rendre au travail en 2006

1 aéroport international avec un trafic de 12,2 millions de voyageurs en 2009

1 port avec un trafic de 25 millions de tonnes de marchandises en 2009 dont 46 % par conteneurs

5 universités trois francophones et deux anglophones ainsi que sept écoles affiliées et instituts de recherche comptant 171 000 étudiants en 2007

66 cégeps et collèges publics et privés

201 centres de recherche

60 consulats et délégations étrangères

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Transports du Québec, Tourisme Montréal, Aéroports de Montréal, Port de Montréal, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, Conference Board du Canada, Montréal International.



- **Dépôt des plans directeurs régionaux de gestion des matières résiduelles**

Chacun des cinq secteurs géographiques de la Communauté déposera un plan directeur indiquant leurs orientations, accompagné d'une description de leurs besoins techniques et financiers pour le traitement des matières organiques et des résidus ultimes dans une perspective d'autonomie régionale.



2010



À surveiller en

- **Finalisation des travaux du comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport collectif métropolitain**

Ce comité, créé en 2008 à la suite de la signature d'une entente historique entre la Communauté et le gouvernement du Québec sur le financement du déficit du métro de Montréal, doit faire connaître ses conclusions au cours de l'année 2010.

- **Mise à jour du Plan de développement économique**

La publication de la mise à jour du Plan de développement économique est prévue au printemps 2010.

- **Étude sur le corridor Québec-Windsor**

Au cours de l'exercice 2010, la CMM finalisera l'étude socioéconomique sur l'implantation d'un train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor conjointement avec les villes de Montréal, de Québec, de Laval, de Toronto, de London et de Windsor.

- **Démarche concertée pour l'élaboration du PMAD**

La Communauté projette d'adopter une démarche concertée pour l'élaboration d'un Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) prévu en vertu du projet de loi 58, qui reflète le consensus métropolitain sur un nouveau partage des compétences et des pouvoirs en aménagement.

- **Midis-conférences de l'Observatoire**

En 2010, la Communauté métropolitaine de Montréal se propose de tenir, sous l'égide de l'Observatoire Grand Montréal, une série de midis-conférences. L'objectif de ces rencontres sera de susciter la réflexion et de débattre des grands enjeux de planification et d'aménagement dans la région métropolitaine de Montréal.





PRÉSIDENT
M. Gérald Tremblay
Maire de la
Ville de Montréal



VICE-PRÉSIDENT
M. Gilles Vaillancourt
Maire de la
Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

M. Michael Applebaum²
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Manon Barbe²
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de LaSalle

M. Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-
Sainte-Geneviève

Mme Patricia Bittar¹
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Claude Dauphin¹
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

M. Gilles Deguire²
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

M. Alan DeSousa
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Saint-Laurent

M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Sammy Forcillo²
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Helen Fotopulos²
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal

M. James V. Infantino¹
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Edward Janiszewski²
Maire de la Ville de Dollard-des Ormeaux

M. André Lavallée¹
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement
de Rosemont-La Petite-Patrie

M. Joe Magri²
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire

M. John W. Meaney¹
Maire de la Ville de Kirkland

M. Luis Miranda²
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement d'Anjou

Mme Jacqueline Montpetit¹
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest

M. Michel Prescott¹
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Francine Senécal¹
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Frank Venneri²
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Monique Worth¹
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de
Pierrefonds-Roxboro

LAVAL

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. André Boileau
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

M. Philippe Brunet⁶
Maire de la Ville de Saint-Lambert

M. Claude Gladu³
Maire de la Ville de Longueuil

M. Jacques Goyette⁵
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Longueuil
Président de l'arrondissement
du Vieux-Longueuil

M. Paul Leduc⁶
Maire de la Ville de Brossard

M. Daniel Lucier⁵
Membre du conseil de la Ville de Brossard

Mme Caroline St-Hilaire⁴
Mairesse de la Ville de Longueuil

COURONNE NORD

M. Claude Carignan⁷
Maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Pierre Charron⁸
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

COURONNE SUD

M. André J. Côté¹⁰
Maire de la Ville de Candiac

Mme Suzanne Dansereau¹²
Mairesse de la Ville de Contrecoeur

M. Jean-Robert Grenier⁹
Maire de la Municipalité
de Calixa-Lavallée

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Michel Kandyba¹¹
Maire de la Ville de Pincourt

M. Guy Pilon¹³
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

M. Sergio Pavone¹⁴
Maire de la Ville de Châteauguay

Plusieurs changements ont été apportés au niveau de la composition du conseil et du comité exécutif à la suite de la tenue des élections municipales du 1^{er} novembre 2009.

¹ Jusqu'au 4 décembre 2009

² À compter du 4 décembre 2009

³ Jusqu'au 9 novembre 2009

⁴ À compter du 9 novembre 2009

⁵ Jusqu'au 21 décembre 2009

⁶ À compter du 21 décembre 2009

⁷ Jusqu'à sa démission
le 3 septembre 2009

⁸ À compter du 23 novembre 2009

⁹ Jusqu'au 16 novembre 2009

¹⁰ À compter du 3 décembre 2009

¹¹ Jusqu'au 21 novembre 2009

¹² À compter du 16 novembre 2009

¹³ À compter du 21 novembre 2009

¹⁴ Jusqu'au 3 décembre 2009



M. Claude Dauphin³
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine



M. Alan DeSousa⁵
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent



M. Michel Gilbert⁴
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire



M. Sammy Forcillo⁴
Membre du conseil de la Ville de Montréal



M. André Lavallée⁶
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie



M. Luis Miranda⁴
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement d'Anjou



M. Sergio Pavone⁷
Maire de la Ville de Châteauguay



M. Michel Prescott⁶
Membre du conseil de la Ville de Montréal



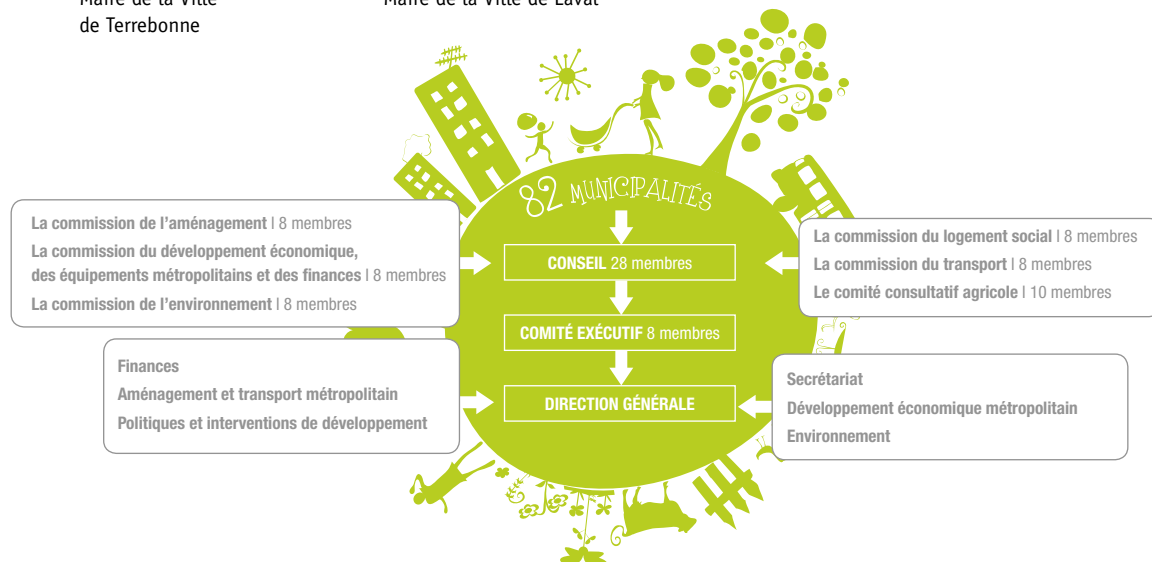
M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne



M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

LES RENCONTRES DES INSTANCES DÉCISIONNELLES

En 2009, le conseil a tenu cinq assemblées publiques tandis que le comité exécutif s'est réuni dix fois. Le conseil a adopté un total de 25 résolutions et le comité exécutif, 132. De leur côté, les commissions se sont réunies dix fois dont quatre séances de consultation municipale et six réunions de travail. Le comité consultatif agricole a tenu deux séances.



PRÉSIDENT

M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal



VICE-PRÉSIDENT

M. Claude Gladu¹
Maire de la Ville de Longueuil



VICE-PRÉSIDENTE

Mme Caroline St-Hilaire²
Mairesse de la Ville de Longueuil

¹ Jusqu'au 9 novembre 2009

² À compter du 9 novembre 2009

³ Jusqu'au 26 février 2009

⁴ À compter du 10 décembre 2009

⁵ À compter du 26 février 2009

⁶ Jusqu'au 4 décembre 2009

⁷ Jusqu'au 3 décembre 2009

Connaissez-vous votre Grand Montréal?



D É C R I R E • C O M P A R E R • C O M P R E N D R E

La Communauté métropolitaine de Montréal
vous invite à découvrir l'**Observatoire Grand Montréal**

Un outil interactif sur Internet pour mieux connaître
votre région et ses 82 municipalités.

observatoire.cmm.qc.ca



Communauté métropolitaine
de Montréal

Observatoire
Grand Montréal



Dépôt légal: Juin 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-923013-72-5

www.cmm.qc.ca

Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6